

Le prêt immobilier Handelsbanken France est un prêt amortissable qui a pour destination le financement de projets immobiliers tels que:

- √ Acquisition dans le neuf ou dans l'ancien
- √ Achat de résidence principale ou de résidence secondaire
- √ Financement de travaux dans la propriété

En fonction du type d'opération, une évaluation immobilière peut être demandée.

La durée de remboursement du prêt varie:

- De 5 à 20 ans en fonction de l'opération et du besoin de l'emprunteur.

Le prêt immobilier Handelsbanken France est un prêt à taux variable, composé de L'Euribor 3 M et d'une marge.

- Tous les mois, la mensualité est composée d'une part d'amortissement du capital et d'une part d'intérêts.

En fonction de l'opération et du type de prêt, les garanties suivantes seront principalement demandées:

- L'hypothèque conventionnelle
Une hypothèque est une garantie sur le bien immobilier. En cas de défaillance, le prêteur pourra obtenir la saisie du dit bien pour se faire rembourser.
- Le privilège de prêteur de deniers
Il permet au prêteur d'être prioritaire sur les garanties prises sur le bien immobilier. Ainsi, en cas de défaillance de votre part, le prêteur pourra demander la saisie de votre bien immobilier et sera indemnisé en priorité.

Des garanties ou sécurités additionnelles peuvent, le cas échéant, être requises, notamment le cautionnement solidaire et le nantissement des parts

Exemple de financement à titre indicatif et sans valeur contractuelle:

Opération d'acquisition d'une résidence secondaire d'un montant de 600 000€ (hors frais) avec un apport pour les frais de notaire, de dossier et de garantie. Cet achat est réalisé grâce à un prêt d'un montant de 400 000€ d'une durée de 20 ans au taux débiteur variable de 2,60%. Le prêt est amortissable aux montants fixes pendant toute la durée du contrat, sous conditions réglementaires, soit 80 trimestres de 5000€. Taux Annuel Effectif Global (TAEG) (intérêts, frais de dossier, frais de garantie, frais d'évaluation et cotisations d'assurance incendie compris) 2,76%.

Coût total du prêt (intérêts, frais de dossier, frais de garantie, frais d'évaluation et cotisations d'assurance incendie compris): 110 294,52€

Barème en vigueur au 8/1/2018

Le remboursement du prêt se fait trimestriellement à terme échu le dernier jour bancaire du trimestre. Les remboursements sont composés des intérêts et de l'amortissement du capital.

Le remboursement anticipé:

L'emprunteur pourra, sous réserve de notification écrite irrévocable avec un délai de 30 jours, rembourser par anticipation le prêt, en totalité ou en partie, et ce, uniquement le dernier jour de toute période d'intérêt telle que définie dans le contrat de prêt. L'emprunteur paiera au prêteur des frais de remboursement anticipé. Cette indemnité représente maximum 1% de la totalité des montants remboursés par anticipation sous réserve des dispositions des articles L.313-48 et R.313-25 du Code de la consommation.

L'adhésion à un contrat d'assurance décès n'étant pas obligatoire à l'obtention du prêt, l'emprunteur et le cas échéant la caution sont néanmoins informés qu'ils peuvent souscrire auprès de l'assureur de leur choix une assurance dans les conditions des articles L313-28 et suivants de Code de la consommation.

« En cas de non-respect des engagements de la part de l'emprunteur ou en cas de défaut de paiement, notre établissement pourra prononcer l'exigibilité des sommes dues et ainsi procéder à la réalisation des garanties prévues au contrat de crédit. »